

Des collectifs apprenants

Ou la question de l'accompagnement des processus de médiation pour viser l'autonomisation des acteurs.



Apprenons les uns des autres.

Comme promis au premier [post'Innov](#), commençons donc cette randonnée dans les paysages conceptuels de l'innovation et de l'apprenance.

Débutons par l'échauffement et pour cela rappelons-nous qu'il y a 5 ans, le rapport¹ de l'Inspectrice générale Catherine Becchetti-Bizot et de François Taddei : « [un plan pour co-construire une société apprenante](#) », a représenté l'horizon vers lequel s'est dirigée la mission Innovation 27. Le développement de l'innovation a été problématisé de la façon suivante : « quels peuvent être les facteurs entraînant l'enseignant vers un besoin, et même un désir d'innover au service des élèves ? ».

L'innovation ne se décrète pas, ni ne se définit sans se placer au niveau du professionnel, de l'individu : innover par rapport à soi, à ce que l'on mène déjà pour aller plus loin. Cette approche a orienté la réflexion sur le développement professionnel et, ainsi, la gestion des ressources humaines.

Aborder l'innovation sous l'angle de la GRH, c'est questionner nos conduites de collectifs professionnels devant favoriser les montées en compétences, c'est aussi accepter un lâcher prise libérant plus de place à l'observation. Observer nos collectifs pour y voir se développer des passeurs.

Selon Le Robert, le passeur est une personne qui fait passer une rivière, une personne qui fait le lien entre deux époques, deux cultures. Dans notre jargon professionnel, c'est un mot apparu très récemment, notamment via le rapport cité plus haut.

Il est donc important de bien l'appréhender, d'en saisir son essence et son périmètre.

Quelle peut-être cette rivière ? celle des connaissances et des compétences, dont on cherche toujours à faire croître son débit ? Quels sont ces liens à construire, ces époques et ces cultures ? entre formés et formateurs ? dans la diversité des statuts au sein du monde de l'éducation ?

Ces questions doivent nous inciter à faire un arrêt sur image pour explorer le travail et engager l'analyse des processus en jeu dans notre quotidien professionnel et dans les interrelations des mondes de l'éducation, nous faire appréhender que le passeur est bien celui qui navigue sur une rivière, celle des concepts, entre les activités et entre les acteurs. Il tisse les liens, il met en résonance harmonique concepts, activités et acteurs.

Ainsi, le passeur n'est pas un statut, un poste ou un niveau hiérarchique, bien davantage un professionnel qui a développé une somme de compétences spécifiques l'amenant à avoir la capacité d'être un tisseur de liens. Il est un professionnel de l'éducation maîtrisant un [référentiel de compétences](#)². Après cet échauffement, nous prendrons donc la direction de l'une des compétences de ce référentiel : « *Accompagner les processus de médiation dans une visée d'autonomisation des acteurs* ».

Afin de s'y rendre, la mission innovation 27, depuis cinq années maintenant sur une circonscription et une année sur le département, s'est donnée comme levier le développement de collectifs apprenants. Alors, les expérimentations menées et les dispositifs en place, favorisent-ils vraiment cette autonomisation des acteurs ?

Cette question revient à la recherche des conditions d'une évaluation fiable, celle des critères évaluatifs. Une question qui, nécessai-

rement, entraîne une série de sous-questions enchâssées : quelle gestion des ressources humaines ? visant quel développement ? dans quelle forme de collaboration ? Qu'est-il entendu dans collectifs apprenants ? Quelles sont les environnements conditionnant ce type de collectifs ? Comment doit-on regarder les acteurs le composant ? sous l'angle de leur statut ? sous l'angle de leurs rôles ? ces derniers sont-ils figés ou évolutifs ? Quels peuvent être les attendus en terme de montées en compétences ? Enfin, si impact il y a sur l'activité au travail et sur le développement professionnel, quels en sont les indicateurs ?

Si nous avons la direction de notre randonnée, la première étape, en appui sur des éléments théoriques, sera le processus réflexif conduisant à une problématisation.

Notre seconde étape sera une mise en perspective des apports théoriques afin de dégager les indicateurs pouvant permettre une analyse des dispositifs développés par la mission innovation 27.

La troisième étape nous amènera à décrire ce qui peut permettre l'évaluation effective des dispositifs.

Enfin, en quatrième étape, la parole donnée aux acteurs des dispositifs servira l'analyse des résultats.

1. Taddéi, F., Becchetti-Bizot, C., Houzel, Mainguy, G., Naves, MC., (2018, 4 avril), Un plan pour co-construire une société apprenante, Rapport remis à la ministre du Travail, au ministre de l'Éducation nationale et à la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation .

2. Référentiel de compétences du passeur en éducation, Ecole Normale Supérieure de Lyon / Institut Français de l'Éducation : [consultable](#) sur le site départemental "[Innovation et Démarches Apprenantes](#)", adresse ci-dessous.

